



Plan communautaire en itinérance de Drummondville

Crédit photo: Ville de Drummondville

Présenté par :
L'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec et
Les organismes de l'ARC de Drummondville

Septembre 2007

Table des matières

Liste des acronymes	3
Introduction	4
L'itinérance	4
Le contexte	5
Profil de la collectivité	
Le territoire visé par le plan communautaire	6
L'évaluation des atouts et des besoins de la communauté	6
Les principes directeurs pour guider l'action.....	11
Les objectifs pour la prévention et la réduction de l'itinérance.....	11
Les priorités d'action.....	12
Les stratégies de réalisation	14
Les contributions de la collectivité	15
La viabilité.....	15
Les processus communautaires	
Des moyens d'action	16
La stratégie de communication	17

Liste des acronymes

ARC	Accueil, accompagnement et références communautaires
CDC	Corporation de développement communautaire
CCG	Comité conjoint de gestion
CIC	Centre d'intervention communautaire
CLSC	Centre local de services communautaires
CSC	Centre Service Canada
CSDI	Centre de services en déficience intellectuelle
CSSS	Centre de santé et de services sociaux
IPAC	Initiative de partenariats en action communautaire
IPLI	Initiative des partenariats de lutte contre l'itinérance
MRC	Municipalité régionale de comté
SPLI	Stratégie de partenariats de lutte contre l'itinérance
SOC	Soutien aux organismes communautaires

Introduction

Le 19 décembre 2006, le gouvernement du Canada annonçait la mise en place de la nouvelle *Stratégie de partenariats de lutte contre l'itinérance* (SPLI), dont une des composantes est l'*Initiative des partenariats de lutte contre l'itinérance* (IPLI). En suivi au précédent Programme *Initiative de partenariats en action communautaire* (IPAC) qui avait connu deux phases de mise en œuvre entre 2001 et 2007, le nouveau programme IPLI vise à réduire l'itinérance dans des collectivités ciblées.

La ville de Drummondville étant une des collectivités désignées par le programme IPLI, c'est dans ce contexte que s'inscrit le présent plan communautaire en itinérance. Les différents acteurs impliqués dans la lutte à l'itinérance sur le territoire de Drummondville, ont mis en commun leurs expertises, afin de convenir d'objectifs et de priorités d'action pour prévenir et réduire le phénomène de l'itinérance.

Les orientations retenues sont le fruit d'une démarche concertée, réalisée dans le cadre de la mise en œuvre du programme IPAC II. Des rencontres individuelles auprès de chaque promoteur d'IPAC furent réalisées pour faire le bilan de la mise en œuvre du dernier plan communautaire. Un Forum sur l'itinérance à Drummondville, tenu au mois d'octobre 2006, a permis de partager les constats et visions de nombreux partenaires provenant des différents réseaux, sur ce phénomène. En mars 2007, une étude sur les besoins identifiés par les organismes communautaires impliqués dans la lutte à l'itinérance¹ a été réalisée. Les informations ainsi recueillies ont contribué à la mise à jour du plan communautaire.

Le plan communautaire devient ainsi un outil au cœur des projets du programme IPLI, puisqu'il détermine les orientations à favoriser pour les deux prochaines années en matière d'exclusion et de rupture sociale à Drummondville.

Le plan est un document de référence, et s'inscrit en cohérence avec les objectifs et priorités du ministère de la Santé et des Services sociaux en matière d'itinérance, tout en répondant aux préoccupations et besoins de la collectivité.

L'itinérance

L'itinérance est un phénomène social qui reflète la désaffiliation d'une partie des individus à la société. C'est un phénomène complexe, qui ne peut s'expliquer que par la combinaison de facteurs multiples. Parmi ceux-ci, mentionnons les facteurs sociaux tels que la pauvreté, le logement et l'accessibilité à l'emploi. La vulnérabilité de certains individus à la sortie d'une institution ainsi que les profondes transformations de la famille font aussi partie de ces facteurs sociaux. À cela, on doit aussi considérer les facteurs associés aux individus. En effet, la vulnérabilité des personnes aux plans psychologique et émotif, la faiblesse de leurs réseaux familial et social, la solitude et l'isolement ou la présence de traumatismes importants dans leur histoire de vie sont des éléments pouvant contribuer à expliquer le phénomène de la

¹ État de la situation des besoins d'accompagnement vécus par les personnes itinérantes, sans-abri ou en rupture sociale sur le territoire de la MRC Drummond, Juin 2007

rupture sociale. Bien qu'il soit difficile de trouver une définition de l'itinérance qui fasse consensus auprès de l'ensemble des experts en la matière, nous retiendrons qu'une personne en situation d'itinérance est celle :

« ...qui n'a pas d'adresse fixe, de logement stable, sécuritaire et salubre, à très faible revenu, avec une accessibilité discriminatoire à son égard de la part des services, avec des problèmes de santé physique, de santé mentale, de toxicomanie, de violence familiale ou de désorganisation sociale et dépourvue de groupe d'appartenance stable. »²

Le contexte

C'est au milieu des années quatre-vingt que le phénomène de l'itinérance apparaît comme une préoccupation d'intérêt public et mobilise plusieurs organismes communautaires à Drummondville. Dans un contexte où la richesse, le développement économique marquant et le manque de main-d'œuvre spécialisée côtoient la détresse sociale et économique ainsi que la détérioration des conditions de vie d'une partie de la population, on a vu s'accroître le phénomène de la rupture sociale.

L'année 1986 a vu naître une concertation d'organismes du milieu dont l'objectif était de répondre aux urgences psychosociales des personnes en difficulté sur le territoire de la MRC de Drummond. Réunissant des représentants des différents réseaux (organismes communautaires, CLSC Drummond, CSDI, CIC, Centre Hospitalier Ste-Croix, Sécurité publique, Ville de Drummond et Sécurité du revenu), SOS Ressources offrait une réponse immédiate et une prise en charge concertée des situations d'urgence sociale. C'est dans le cadre de cette première structure de concertation que sont issus les deux premiers plans communautaires en itinérance.

À compter de 2005, SOS Ressources modifie son mode de fonctionnement. Une partie des services que le regroupement offrait cesse, et SOS Ressources devient l'ARC (Accueil, Accompagnement et Références Communautaires). Dès lors, le regroupement devient une structure de concertation et d'accompagnement pour les groupes communautaires qui font de l'accueil, du soutien, de l'accompagnement et des références pour les personnes en grande difficulté et à risque d'itinérance.

La transformation de la structure du réseau de la santé et des services sociaux amène aussi des changements de pratique pour tous. La responsabilité populationnelle dévolue aux centres de santé et de services sociaux et la mise en place des projets cliniques ont des impacts sur les modes d'organisation qui prévalaient.

C'est donc dans un contexte de changements et de nouveaux modes de concertation que le présent plan communautaire s'inscrit. Dans le but de soutenir et de guider une intervention concertée, le Plan souhaite interpeller les partenaires de différents réseaux (santé et services sociaux, milieu municipal, éducation,

² Définition du Comité des sans-abri de la Ville de Montréal, 1987, reprise par le groupe de travail sur le cadre de référence en itinérance, sans la durée des 60 jours.

justice, habitation, secteur privé, sécurité publique, emploi et sécurité sociale) à agir en partenariat. C'est dans une approche d'intervention multisectorielle que nous estimons être en mesure d'avoir un impact favorable sur la prévention et la réduction de l'itinérance sur notre territoire.

Profil de la collectivité

LE TERRITOIRE VISÉ PAR LE PLAN COMMUNAUTAIRE

La ville de Drummondville a vu son territoire s'élargir à la suite des fusions municipales qui ont eu cours depuis 2004. Le territoire visé par le programme IPLI demeure la ville de Drummondville, avec une population de plus de 68 000 habitants, représentant ainsi 30% de la population du Centre-du-Québec, qui se chiffre à 224 413 personnes.³

Alors que Drummondville connaît depuis quelques années un essor économique important, ainsi qu'un manque de main-d'œuvre spécialisée, la communauté subit en même temps une précarité et une vulnérabilité croissantes. Le nombre de personnes rejointes par les organismes communautaires augmente et la nécessité de réaliser des activités de soutien communautaire s'intensifie afin de répondre aux besoins des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir.

Le phénomène de l'itinérance n'est plus spécifique aux grands centres urbains, mais s'observe aussi dans les centres urbains en région. Plusieurs facteurs se combinent et influent sur le phénomène de l'itinérance à Drummondville : l'appauvrissement marqué de certaines populations, la spécialisation des emplois, l'augmentation de la détresse sociale et économique, la rareté des logements à prix abordables, l'exclusion vécue parmi les individus les plus démunis, l'accès aux drogues dures et les répercussions de la désinstitutionnalisation.

Malgré que le dénombrement des personnes en situation d'itinérance soit très complexe à réaliser, nous sommes en mesure d'identifier les personnes qui sont touchées par ce phénomène sur le territoire de Drummondville. Alors qu'historiquement nous observions une clientèle adulte masculine en situation d'itinérance, aujourd'hui nous constatons qu'il y a davantage de femmes, de jeunes, de personnes âgées et de familles. Ces individus se retrouvent principalement en situation d'itinérance cachée, en refuge d'urgence ou en situation de risque d'itinérance. Une partie de la clientèle rejointe se retrouve aussi à vivre dans la rue.

L'ÉVALUATION DES ATOUTS ET DES BESOINS DE LA COMMUNAUTÉ

Plusieurs organismes et établissements de Drummondville mènent, par leur action, une lutte à l'exclusion sociale, la pauvreté et l'itinérance. Certains contribuent plus spécifiquement au soutien des personnes fragiles et vulnérables. La table de concertation en itinérance regroupe les principaux acteurs en ce domaine, ils ont aussi contribué à l'élaboration du plan communautaire.

³ Site Internet de la conférence régionale des élus du Centre-du-Québec : <http://cre.centre-du-quebec.qc.ca>

Les organismes impliqués dans la lutte à l'itinérance :

L'Auberge du cœur Habit-Action de Drummondville

Fondée en 1985, l'Auberge du cœur Habit-Action de Drummondville est une ressource d'hébergement et d'accompagnement communautaire visant l'insertion sociale et économique des jeunes adultes de 17 à 30 ans, en difficulté et sans-abri. Neuf lits d'hébergement mixte sont disponibles et accueillent annuellement plus de 70 jeunes adultes. Des activités d'accompagnement et de soutien post-hébergement rejoignent aussi 150 jeunes par année.

Le Comptoir Alimentaire Drummond

Le Comptoir Alimentaire Drummond est un centre d'aide alimentaire de dernier recours à but non lucratif, dont la mission est de soulager la faim des personnes et des familles de la MRC de Drummond. En fonction depuis septembre 1991, l'organisme distribue des dépannages alimentaires sous forme de sacs d'épicerie et opère un magasin économique.

Ensoleilvent

Créé en 1979, Ensoleilvent est un organisme à but non lucratif qui offre de l'hébergement de dépannage et du support aux personnes vivant des situations de précarité au niveau de leurs conditions de vie. Neuf lits d'hébergement peuvent accueillir hommes, femmes et familles se retrouvant sans logement.

La Tablee populaire

Depuis 1989, La Tablee populaire offre un milieu de vie aux personnes exclues et démunies afin de briser leur isolement et les amener vers une prise en charge autonome de leur vie. L'organisme offre des services d'accueil et de référence, des repas à prix modique, des activités d'éducation populaire ainsi que l'accès à un bloc sanitaire.

Refuge La Piaule du Centre du Québec

Depuis 1984, le Refuge La Piaule du Centre-du-Québec intervient sur l'ensemble des réalités jeunesse par le biais du travail de rue et du travail de milieu. L'organisme communautaire intervient auprès des jeunes de 14 à 30 ans en rupture avec les réseaux d'appui traditionnels.

Carrefour d'entraide Drummond

Le Carrefour d'Entraide Drummond est présent auprès des personnes à faible revenu depuis 1977. L'organisme offre des services d'accueil et de référence, de consultation budgétaire, de dépannage « vital » et d'urgence et des cuisines collectives dans une approche de responsabilisation des individus vivant des problèmes économiques.

S'ajoute à l'apport de ces organismes communautaires :

Centre de santé et de services sociaux de Drummondville

Plusieurs services du CSSS de Drummondville répondent aux besoins divers des personnes en situation d'itinérance ou à risque de rupture sociale. Ces services sont :

- L'accueil et orientation : accueil téléphonique et sur place pour toute question de santé physique, psychologique ou psychosociale.
- L'intervention en situation de crise offre une intervention téléphonique, sur place ou dans la communauté, 24 heures par jour et 7 jours par semaine.
- L'équipe santé mentale fait de l'évaluation, de l'intervention et du suivi pour les personnes présentant des troubles mentaux modérés et transitoires.

Les services disponibles

Les services disponibles pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque d'itinérance sont de différentes natures sur le territoire de Drummondville, notamment :

- Aide, écoute, soutien et références à d'autres ressources
- Hébergement d'urgence ou dépannage
- Hébergement de courte et moyenne durée
- Soutien post-hébergement
- Travail de rue
- Travail de milieu
- Logement abordable
- Logement de transition
- Soutien communautaire en logement
- Accompagnement et soutien communautaire
- Dépannage et aide alimentaire
- Aide matérielle et vestimentaire
- Aide à l'ameublement
- Soutien en insertion à l'emploi et retour aux études
- Milieu de vie, activités occupationnelles et de réinsertion sociale ou professionnelle
- Repas à prix modique
- Aide financière et budgétaire
- Soutien hygiénique de base
- Défense de droits
- Éducation populaire
- Cuisines collectives
- Plateaux de travail

Quelques constats

Au terme de la phase II du programme IPAC, évaluation et consultation étaient au cœur des actions des membres de la table de concertation en itinérance. Des rencontres individuelles auprès de chaque promoteur d'IPAC furent réalisées pour faire le bilan de la mise en œuvre du dernier plan communautaire.

Le forum sur l'itinérance, tenu en octobre 2006 et réunissant plusieurs partenaires touchés par la lutte à l'itinérance, a permis d'amorcer un processus de réflexion plus large sur le phénomène de l'itinérance à Drummondville.

Les partenaires participant à la table de concertation se sont également réunis pour échanger sur les impacts éventuels d'une rupture de services dans les différents organismes, les besoins à combler auprès des personnes en situation d'itinérance et à risque d'itinérance, et les priorités d'action à envisager pour les prochaines années.

Nous présentons, ici, les constats issus de l'ensemble de ces échanges :

1. La consolidation financière des organismes impliqués dans la lutte à l'itinérance est un élément incontournable des solutions à privilégier. Les organismes ont développé des expertises en matière d'intervention auprès des personnes en situation d'itinérance ou à risque d'itinérance. Pour assurer le maintien de l'expertise et des différents services mis en place pour répondre aux besoins des individus, il faut s'assurer de consolider ces organismes.
2. Les arrimages entre les différents organismes communautaires sont parfois difficiles, ainsi qu'entre ces organismes et le réseau public. Une amélioration des mécanismes d'évaluation, de référence, d'accompagnement et de suivi pourrait assurer une meilleure continuité des services offerts aux individus.
3. La réponse aux situations d'urgence reste à parfaire sur le territoire. L'accès à certains services demeure problématique, notamment les services de santé et les services sociaux, ainsi que les services spécialisés et de suivi pour les individus présentant des problèmes de santé mentale, qu'ils soient diagnostiqués ou non.
4. La clientèle présentant de multiproblématiques est en nombre croissant, alors que les ressources existantes ne parviennent pas à répondre aux besoins identifiés. Les individus souffrants d'un problème de santé mentale, associé à une seconde problématique (de santé physique, de toxicomanie ou de judiciarisation) n'ont pas accès aux services spécifiques que requiert leur état. Cette situation a des conséquences pour les individus particulièrement vulnérables, ainsi que pour les organismes communautaires qui doivent composer avec des réalités plus lourdes et des besoins d'accompagnement plus importants.
5. Les jeunes parents présentant une problématique de consommation abusive, parfois associée à une santé mentale précaire, semblent plus présents sur le territoire depuis quelques années. Les besoins d'accompagnement et de soutien qu'ils requièrent sont particuliers du fait qu'ils sont généralement parents de jeunes enfants. Les défis du soutien durable, de l'accompagnement et de la concertation deviennent ainsi des enjeux importants.

6. Les interventions de suivi, d'accompagnement, d'insertion sociale et de soutien communautaire sont des réponses importantes aux besoins des personnes en situation d'itinérance ou à risque d'itinérance. Elles ont tout avantage à se poursuivre et se développer, puisqu'elles permettent aux individus de maintenir un parcours qui les garde hors de l'urgence sociale.
7. Le développement de mesures d'insertion qui tiennent compte de la réalité des personnes en situation d'itinérance est aussi un enjeu important. Faciliter l'accès aux mesures d'insertion, arrimer les mesures de soutien à l'insertion et l'employabilité, et développer des mesures d'insertion sociale pour les individus ne pouvant intégrer le marché de l'emploi sont à favoriser.
8. La rareté de logements abordables sur le territoire est une embuche importante pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque d'itinérance. Les logements sont souvent difficiles d'accès en raison de leur coût ou sinon, de par leurs conditions de salubrité. Des réflexions devront se faire quant au développement de logements adéquats, tenant compte des besoins et réalités financières de la clientèle ciblée.
9. Il existe aussi, peu de ressources permettant aux individus d'avoir accès à du mobilier et des articles de vie quotidienne à moindre coût sur le territoire. Les articles usagés sont peu accessibles pour la clientèle et les organismes ne peuvent assurer une disponibilité constante pour les personnes se préparant à l'autonomie résidentielle.
10. L'accessibilité à des services de soutien pour les individus à leur sortie d'une institution (centre hospitalier, milieu carcéral, Centre Jeunesse) ou suite à une période d'hébergement en urgence sociale, est à considérer si on veut éviter d'accentuer le phénomène de l'itinérance. En effet, ces personnes n'ont pas toujours les ressources matérielles, le suivi approprié ou le soutien d'un réseau pour leur permettre de fonctionner de façon autonome suite à un séjour en institution. Elles deviennent vulnérables à une désorganisation qui peut les mener vers l'itinérance, ou une détérioration importante de leurs conditions de vie.
11. La complexité du phénomène de l'itinérance amène les intervenants impliqués auprès des individus, à développer des connaissances diversifiées. Afin de soutenir efficacement ces personnes, qui sont en relation d'aide au quotidien avec une clientèle fragile, vulnérable et présentant de multiproblématiques, il faut rendre accessible et régulière la formation ainsi que des temps de réflexion, d'échanges et de soutien entre les intervenants.
12. La sensibilisation de la population est aussi un enjeu d'importance. Afin de diminuer les préjugés, d'améliorer la qualité des services dans les différents secteurs (santé et services sociaux, emploi, éducation) et de faciliter l'implication de nouveaux acteurs, il faut s'assurer d'une meilleure compréhension du phénomène. En diminuant les préjugés véhiculés à l'endroit des personnes en situation d'itinérance, on facilite l'accès à du soutien financier, à l'accueil de la clientèle, à des mesures d'insertion et d'emploi ainsi qu'au logement.

Les principes directeurs pour guider l'action

Les orientations et priorités d'intervention du gouvernement du Québec en matière d'itinérance ont contribué à alimenter le contenu du plan communautaire en itinérance de Drummondville. Les objectifs visés par le Plan, ainsi que les priorités d'action qui en découlent, sont définis en concordance avec les principes directeurs suivants :

1. Toute personne devrait être en mesure de recevoir une réponse satisfaisante à ses besoins de base.
2. L'intervention en itinérance commande des solutions durables.
3. L'intervention en itinérance est une responsabilité collective et partagée.
4. La concertation et le travail intersectoriel sont indispensables pour agir sur le phénomène.
5. L'individu doit être partie prenante des interventions dont il fait l'objet⁴.

Les objectifs pour la prévention et la réduction de l'itinérance

1. Améliorer les conditions de vie des personnes en situation d'itinérance et à risque d'itinérance

Les ressources œuvrant auprès des personnes itinérantes et à risque d'itinérance, ont développé des moyens de répondre aux besoins de base des individus. En offrant des lieux d'hébergement d'urgence, des services de soutien et de références, un milieu de vie permettant de briser l'isolement et de prendre des repas à prix modique notamment. Certains groupes interviennent aussi auprès des personnes très à risque d'itinérance et par leurs actions permettent d'éviter une détérioration de leurs conditions de vie et une reprise en charge de leur mode de vie.

Nous croyons qu'il faille maintenir et améliorer les services et activités offerts à cette population en situation de détresse et d'exclusion.

2. Assurer le maintien et le développement de solutions durables

Répondre aux besoins de base des individus et aux situations d'urgence, n'est qu'une partie de la réponse à offrir. Le phénomène de l'itinérance est multifactoriel et commande l'implication de plusieurs réseaux dans des solutions plus durables, qui permettront aux individus de quitter le parcours de l'urgence sociale. Ainsi, en favorisant des solutions misant sur le lien social durable, sur la stabilité résidentielle et sur l'autonomie des personnes, nous aurons des impacts réels sur la prévention et la diminution du phénomène de l'itinérance à Drummondville.

⁴ Extrait du document *Initiative des partenariats de lutte contre l'itinérance (IPLI* « Orientations et priorités d'intervention en matière d'itinérance », Septembre 2007, page 5.

3. Prévenir l'itinérance et la rupture sociale

Prévenir l'itinérance et la rupture sociale est un objectif ambitieux mais incontournable si nous souhaitons mettre fin à un cycle destructeur pour plusieurs individus.

Cet objectif comporte, à notre avis, plusieurs aspects. Le premier, étant d'informer et de sensibiliser la population et certains acteurs sociaux au phénomène de l'itinérance et au rôle qu'ils peuvent jouer pour favoriser l'intégration sociale des personnes. Nous l'avons mentionné, c'est par une action multisectorielle concertée que nous parviendrons à des résultats significatifs pour la clientèle ciblée. Partager notre connaissance du phénomène de l'itinérance auprès du public, mais aussi des acteurs des différents réseaux concernés devrait favoriser la réalisation d'une telle action concertée.

Les priorités d'action

Dans le cadre de la mise en application du programme IPLI, les organismes de la collectivité désignée pourront déposer des projets pour fin de financement. Ces projets devront s'inscrire dans les priorités et objectifs du programme IPLI, tout en étant en lien avec les priorités d'action du plan communautaire suivantes :

- Assurer l'accessibilité des services aux personnes itinérantes et à risque d'itinérance
- Assurer une continuité dans les services en itinérance
- Maintenir le développement de solutions durables
- Favoriser la stabilité résidentielle
- Favoriser le développement des connaissances et de la concertation
- Soutenir les activités de prévention et de sensibilisation

Il est à noter que pour être admissible au programme IPLI, un projet ayant comme objectif la sensibilisation du public ou le renforcement de la capacité des collectivités devra démontrer des répercussions tangibles pour les personnes en situation d'itinérance, ou à risque d'itinérance.

Par ailleurs, la collectivité a ciblé sept priorités d'action pour la mise en œuvre du plan communautaire en itinérance. Ces priorités s'inscrivent en conformité avec les constats décrits précédemment.

1. Assurer l'accessibilité des services aux personnes itinérantes et à risque d'itinérance

Faciliter l'accès des services aux personnes itinérantes ou à risque d'itinérance, est une des priorités d'action à favoriser. Devant les difficultés rencontrées par les individus pour avoir accès à certains services, il faut s'assurer que nos mécanismes en place sont en mesure de répondre aux besoins de la clientèle ciblée. Qu'il s'agisse de services existants ou de nouveaux besoins à combler, nous devons nous assurer que les individus les plus exclus et vulnérables peuvent y avoir accès, particulièrement, pour les clientèles présentant de multiproblématiques.

La diminution du nombre de personnes se retrouvant sans service d'aide et de soutien, ou ayant un accès plus rapide et efficace aux services existants est visée.

2. Assurer une continuité dans les services en itinérance

Les personnes en situation d'itinérance se retrouvent souvent en relation avec différents réseaux (santé, justice, emploi,) parfois, de façon simultanée. Ils sont aussi en lien avec plus d'une ressource communautaire, selon les besoins que requiert leur situation. Nous souhaitons faciliter le passage de ces personnes à travers les différents systèmes, afin d'assurer que le suivi offert soit continu et permette une sortie de l'urgence vers un mode de vie autonome. Créer des arrimages efficaces et les maintenir est donc, une des priorités du plan.

3. Maintenir le développement de solutions durables

Une des priorités du présent plan, est de s'assurer qu'une panoplie de solutions durables soit offerte aux personnes en situation d'itinérance ou à risque d'itinérance. Ainsi, les activités favorisant le soutien et l'accompagnement des individus, l'aide dans la réponse aux besoins de base et l'accessibilité à des mesures visant l'autonomie des personnes seront retenues comme prioritaires. L'accessibilité à un logement abordable, à des activités d'insertion sociale et d'expérimentation à l'emploi, à des mesures d'insertion à l'emploi, à du soutien budgétaire ou du dépannage divers sont des exemples de solutions durables à maintenir et à développer.

4. Favoriser la stabilité résidentielle

Une première réponse à l'itinérance est sans doute d'assurer l'accès à un logement autonome pour les individus et les familles en situation d'itinérance et de rupture sociale. L'expérience des dernières années démontre toutefois, que le seul accès à un logement est insuffisant pour mener les personnes vers l'autonomie. Certaines activités de soutien doivent accompagner le processus, notamment, le suivi communautaire et post-hébergement, le soutien matériel et alimentaire et certaines activités de milieu de vie. Par ces actions, nous assurons aussi le rétablissement du lien social, essentiel à la fin d'un cycle ayant mené vers l'itinérance.

Ainsi, les mesures ayant un impact direct sur le maintien des personnes en logement autonome est une des priorités du présent plan.

5. Soutenir la consolidation

Cette priorité vise à assurer le maintien des services et activités existants, déjà en place, et qui assurent une réponse adéquate aux besoins des individus. La consolidation des organismes permet, de plus, d'assurer une stabilité dans les équipes en place, permettant ainsi le maintien des pratiques et de l'expertise développée.

6. Favoriser le développement des connaissances et de la concertation

Développer et rendre accessibles aux intervenants en itinérance des programmes de formation portant sur les problématiques associées à l'itinérance et la rupture sociale est une priorité d'action. Il faut aussi s'assurer de soutenir les efforts de concertation au sein de la communauté, en partageant nos connaissances, nos expertises et notre compréhension du phénomène sur le territoire avec les autres organisations et établissements impliqués dans la lutte à l'itinérance. Favoriser les initiatives de collaboration avec les différents partenaires et les maintenir associés à notre démarche de concertation, devraient être des actions au cœur de nos préoccupations des prochaines années.

7. Soutenir les activités de prévention et de sensibilisation

Les activités de prévention s'adressant à une population à risque d'itinérance, nous apparaissent aussi incontournables comme priorité d'action pour les prochaines années. Ces activités devraient s'adresser à une clientèle dont les difficultés rencontrées nous permettent de penser, que les risques que ces personnes se retrouvent en situation d'itinérance à court ou moyen terme sont très élevés. Les actions posées, à titre préventif, devraient permettre d'éviter la détérioration d'une situation problématique.

La sensibilisation est un moyen efficace de faire connaître le phénomène de l'itinérance auprès de la population mais aussi, auprès de tous les acteurs pouvant être impliqués dans la lutte à l'itinérance. En partageant efficacement nos connaissances avec les partenaires des différents réseaux, nous améliorons notre concertation et l'intervention offerte aux individus.

Les stratégies de réalisation

L'Agence de la santé et des services sociaux est responsable de la mise en œuvre du plan communautaire. La première étape dans la réalisation des priorités d'action décrites dans le plan se fera par le biais de la sélection des projets.

Les projets qui seront recommandés pour fin de financement par l'agence, parmi tous ceux soumis, seront en lien direct avec les priorités d'action décrites dans le plan. C'est donc par la mesure des résultats atteints dans chacun des projets recommandés que seront réalisés les objectifs visés par le plan communautaire.

L'agence, en collaboration avec le comité de coordination de la démarche communautaire, portera un regard sur l'avancement des différents projets tout au long de la mise en œuvre du plan communautaire.

Les contributions de la collectivité

En complémentarité de la contribution du gouvernement fédéral de 716 930 \$ dans le cadre du programme IPLI, la mise en œuvre du Plan 2007 est soutenue financièrement par les contributions du gouvernement provincial et par le secteur privé. La communauté prévoit disposer d'un montant de 3 450 000 \$ pour la période 2007 à 2009. Cette somme est estimée à partir des contributions qui ont été rendues disponibles durant la mise en œuvre du plan communautaire 2003 et du programme IPAC phase II.

La contribution du ministère de la Santé et des Services sociaux du gouvernement du Québec, pour les seuls organismes communautaires ayant participé au Plan 2003 s'élève à 3 602 230 \$, pour la période de 2003 à 2007. S'ajoute aussi un montant de 849 491 \$ en provenance d'autres programmes gouvernementaux québécois. La contribution de la communauté s'élevait à 2 242 269 \$ par le biais des campagnes de financement, alors que la municipalité contribuait pour un montant de 219 428 \$.

L'ensemble des contributions et subventions en provenance de la communauté, pour les organismes communautaires œuvrant en santé et services sociaux et ayant participé à la mise en œuvre du dernier plan communautaire en itinérance s'élevait donc à 6 913 418 \$.

La viabilité

Au cours des deux dernières phases du programme fédéral IPAC, les organismes de Drummondville engagés dans la lutte contre l'itinérance ont démontré une capacité peu commune de travailler ensemble afin de répondre aux besoins des personnes les plus vulnérables. Tous ces organismes reçoivent un financement de l'Agence de la santé et des services sociaux dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires (SOC), financement dédié à la mission globale des organismes communautaires et alloué sur une base récurrente. D'autres sources de financement diversifiées complètent les budgets d'opération de ces organismes.

À Drummondville, aucun investissement n'a été octroyé à de nouvelles ressources lors des Plans de 2001 et 2003. Toutefois, la création de certains services essentiels et l'ajout de ressources humaines nécessaires étaient inévitables. Dans la mesure où ces ajouts doivent demeurer et requièrent un fonctionnement plus durable que ce que permet le programme IPLI, le problème de la continuité se pose.

Certaines des mesures du présent plan communautaire supposent une visibilité plus grande du phénomène de l'itinérance et des organismes communautaires œuvrant auprès de cette clientèle. Les impacts d'une telle sensibilisation au phénomène, pourraient se traduire en soutien financier plus grand pour les groupes, consolidant ainsi leurs actions.

Les projets déposés dans le cadre du programme IPLI, seront également assortis de plan de viabilité dans l'éventualité où les activités recommandées requièrent une récurrence au-delà de ce que permet le

programme IPLI. Ces plans devraient assurer la pérennité des activités ou alors, prévoir des mesures d'atténuation des impacts pour la clientèle ciblée.

Aussi, l'éventualité que le gouvernement provincial, dans le cadre d'orientations en matière de lutte à l'exclusion, se dote d'orientations générales en itinérance et ainsi reconfigure ses priorités d'action et ses modalités de financement, est une voie de solution à envisager. Malgré qu'aucun engagement formel à cet effet n'ait été conclu, cette alternative demeure une solution à considérer pour les organismes œuvrant dans la lutte à l'itinérance.

Les processus communautaires

DES MOYENS D'ACTION

En continuité avec la structure en place lors des deux derniers plans communautaires, la *Table de concertation en itinérance de Drummondville* poursuit son action qui est d'assurer une cohésion dans la démarche de concertation, susciter la participation des différents acteurs impliqués dans la lutte à l'itinérance et faire les représentations requises en lien avec l'itinérance sur son territoire. Cette instance réunit les organismes communautaires partenaires de la démarche, le Centre de santé et de services sociaux de Drummondville, le Centre Service Canada et l'Agence de la santé et des services sociaux. Des partenaires impliqués, provenant d'autres réseaux, sont également invités à siéger à cette table soit les milieux municipal, scolaire, de justice et de l'emploi.

Afin d'assurer la coordination de la démarche de mise en œuvre du plan, un comité de coordination est aussi en place, composé d'un représentant des organismes partenaires, du Centre Service Canada et de l'Agence de la santé et de services sociaux.

Le plan communautaire étant un outil principal à la mise en œuvre des projets qui seront soumis dans le cadre du programme IPLI, nous devons aussi nous doter d'une structure pour l'analyse des projets. C'est l'Agence de la santé et des services sociaux qui est mandatée pour vérifier la conformité des projets avec les objectifs du programme IPLI et les priorités d'action du Plan communautaire. L'Agence a aussi la responsabilité d'acheminer les recommandations de financement au comité conjoint de gestion (CCG), l'instance statuant sur les recommandations de financement. L'Agence réalisera cette opération avec un comité d'analyse de projets. Les personnes présentes à ce comité sont des représentants du milieu communautaire (une personne et un substitut issus de la table de concertation ainsi qu'une personne extérieure à la Table), du CSSS de Drummondville et de l'Agence. Ce comité est ad hoc, siégeant spécifiquement dans les périodes d'analyse de projets.

Afin de permettre un suivi administratif des projets et de la mise en œuvre du plan communautaire, nous avons choisit de maintenir à la structure un comité de gestion. Ce dernier, sera composé des organismes promoteurs d'IPLI, du Centre Service Canada et de l'Agence. Ce volet administratif est dissocié de la table de concertation, afin de permettre à cette dernière de jouer plus facilement son rôle premier soit le partage des besoins et des particularités de la population en situation d'itinérance ou à risque d'itinérance.

LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION

La diffusion du Plan communautaire en itinérance de Drummondville se fera à partir d'une stratégie globale de communication comportant deux volets.

Une première partie de la stratégie sera de faire connaître le plan communautaire 2007-2009 ainsi que le programme IPLI par le biais d'une séance publique d'information. Les organisations souhaitant connaître les objectifs et les priorités en matière d'itinérance sur le territoire de Drummondville, pourront ainsi se procurer le plan communautaire révisé. De plus, l'information concernant les modalités du programme IPLI et les processus de dépôt et d'analyse de projets seront présentés aux participants. Cette présentation sera faite conjointement par l'Agence de la santé et des services sociaux et le Centre Service Canada.

Un deuxième volet de la stratégie de communication sera d'assurer une disponibilité du plan communautaire par le biais de sites Internet, notamment, celui de l'Agence et d'organismes partenaires tels que le Comptoir Alimentaire Drummond et La Table populaire.

L'Agence entend aussi partager la diffusion de ce plan d'action par le biais de différents organismes ou regroupements d'organismes communautaires tels que la Table régionale des organismes communautaires (TROC) œuvrant dans le domaine de la santé et des services Centre-du-Québec/Mauricie et la CDC Drummond. La personne responsable de la mise en œuvre du plan communautaire à l'Agence sera disponible pour répondre aux questions d'information au regard du programme IPLI.

La stratégie de communication prévoit également s'adresser, de façon plus large, à la population en général. Il sera possible de réaliser des activités de presse conjointes à certains moments stratégiques de la démarche d'implantation du plan communautaire en itinérance. Ces activités se tiendront dans le respect des modalités de fonctionnement établies par le Comité conjoint de gestion Québec/Canada, de l'Entente Canada/Québec à venir.